

## Institutionnels

# « Nous ouvrirons l'association aux prestataires financiers fin 2003 »

## **L'Association française des investisseurs institutionnels (AFII) clôt son premier exercice.**

*Jean-François Bay, délégué général de l'association en rappelle les principaux objectifs et dresse un premier bilan.*



### ■ Pouvez-vous nous rappeler les objectifs de l'association ?

L'enjeu est double. Le premier est de définir de manière constructive les besoins des investisseurs institutionnels et de peser sur les débats de place. Les investisseurs institutionnels ont jusqu'à maintenant trop été écartés des grands débats. Par ailleurs, les restructurations des gestionnaires sous l'effet des fusions, ou par souci de regroupement de produits, ne sont pas toujours faites à l'avantage de ces investisseurs. Ils obéissaient le plus souvent à un objectif de réduction de coût ou un objectif marketing.

Un investisseur est ainsi très rarement informé du changement du gérant de son portefeuille, alors qu'il s'agit le plus souvent d'une obligation selon le contrat signé par son prestataire. Les investissements réalisés en image de marque répondent davantage à l'intérêt principal des gestionnaires pour le marché *retail*. En outre, alors que dans ce marché, le gestionnaire opère une rétrocession de commission au distributeur, les institutionnels qui traitent en direct avec leur gestionnaire pourraient s'attendre à bénéficier d'une réduction de leur frais de gestion.

La seconde raison de création de l'association est que l'on observait un écart grandissant entre l'euphorisation de la ré-

glementation et l'atomisation du milieu des investisseurs institutionnels (il y a 500 compagnies d'assurance, autant de retraite, plusieurs milliers de mutuelles complémentaires de santé, etc.).

Par ailleurs avec la constitution progressive de grands groupes mêlant différents métiers, assurance, banque, mutuelles, il était devenu nécessaire pour ces investisseurs de sortir d'une vision corporatiste (banque, ou assurance, ou mutuelles), et de bénéficier d'une représentation globale.

### ■ L'AFII a été créée il y a un an, quel bilan en tirez-vous ?

Notre première année a été consacrée à l'adhésion des investisseurs de l'assurance, mutuelle ou banque, soit une cinquantaine de membres représentant aujourd'hui plus de 300 milliards d'euros d'actifs et de tailles différentes. Ce sont dans un premier temps les investisseurs de taille moyenne qui se sont montrés les plus intéressés, puis sont venus les rejoindre les plus gros opérateurs.

Nous avons constitué plusieurs groupes de travail. Une première commission est chargée des questions des risques et des engagements, une seconde de la gestion de l'actif, une troisième des outils de contrôle et

d'adéquation actif/passif et enfin une dernière est chargée des questions de veille et de recherche. Dans le cadre de la deuxième commission, des groupes se sont ainsi constitués sur les produits structurés et les mandats et fonds dédiés.

### ■ Quels sont vos prochains grands chantiers ?

Dans un premier temps, nous allons faire une demande d'intégration dans le futur collège de l'AMF. À la fin de l'année, nous ouvrirons l'association aux prestataires de services financiers en qualité de membres correspondants afin qu'ils puissent participer aux groupes de travail.

Sur le plan pratique, une commission de recherche et de prospective se réunira en novembre sur les enjeux des dix prochaines années. Nous publierons un guide à destination des investisseurs institutionnels sur certains instruments comme les produits structurés. Mais il n'est pas encore dans notre intention d'émettre des recommandations. Nous voulons d'abord consolider les fondements de l'association. ■

*Propos recueillis par Anne Drif.*